

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 7 août 2017**

Séance régulière du Conseil tenue le 7 août 2017 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Steve Mador et Pierre Imbault (**arrivée à 19h12**).

Était absente Madame Julie Goulet

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION**

**Rés. 2017-130**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en reportant le point suivant :

Contrat de conciergerie à l'Hôtel de Ville – Résiliation et octroi d'un nouveau contrat

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Rouillard, contrat de conciergerie

Monsieur Henri Landreville, Festival de Lanaudière remerciement et constant d'un manque de publicité.

Monsieur Daniel Bissonnette, colportage

Monsieur Yvon Dumesnil, Règlement de la M.R.C.

**Arrivée de M. Pierre Imbault (19h12)**

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2017-131**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de juillet 2017 tel que rédigé.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2017-132**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.**

**Rés. 2017-133**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 595,990.66\$ (Chèques fournisseurs 21701 à 21798).

### **LÉGISLATION PROPOSÉE**

1o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement numéro 292-4 – Règlement amendant le Règlement numéro 292 Règlement sur la circulation et le stationnement

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-4 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement amendant le Règlement 292 concernant la circulation et le stationnement afin d'apporter des modifications aux annexes "A", "B" et "D"

2o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement numéro 314-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 314 relatif au Plan d'urbanisme

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-1 CONCERNANT LE ZONAGE**

Monsieur Denys Spénard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement amendant le règlement numéro 314 relatif au Plan d'Urbanisme afin d'apporter certaines modifications à ce règlement

#### **Nature et effets du Projet de Règlement Numéro 314-1**

Assurer la concordance du Règlement numéro 146-07 de la MRC de L'Assomption concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles

3o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement numéro 316-3 – Règlement modifiant le Règlement numéro 316 relatif au Zonage

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316-3 CONCERNANT LE ZONAGE**

Monsieur Denys Spénard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement amendant le règlement de zonage numéro 316 afin d'apporter certaines modification à ce Règlement

#### **Nature et effets du Projet de Règlement Numéro 316-3**

Assurer la concordance du Règlement numéro 146-07 de la MRC de L'Assomption concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles

4o Adoption du Projet de Règlement numéro 292-4 Règlement amendant le Règlement numéro 292 Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier les annexes "A", "B" et "D"

#### **Rés. 2017-134**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292 "RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Projet de Règlement portant le numéro 292-4 intitulé " Règlement modifiant le Règlement numéro 292 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les annexes "A", "B" et "D".

5o Adoption du Projet de Règlement numéro 314-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 314 relatif au Plan d'Urbanisme afin d'assurer la concordance du Règlement 146-07 de la MRC de L'Assomption

#### **Rés. 2017-135**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 314 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT 146-07 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice a adopté le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 314;  
ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 314 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;  
ATTENDU QUE le règlement 146-07 modifiant le règlement 146 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 19 janvier 2017;  
ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Assomption a indiqué par résolution, le 22 février 2017, la nature des modifications que la Paroisse de Saint-Sulpice doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération;  
ATTENDU QUE le Projet de Règlement no 314-1 ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 septembre 2017 à 18h00

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement sera donné le 7 août 2017 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le projet de règlement numéro 314-1 intitulé" Règlement amendant le Règlement numéro 314 relatif au Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 146-07 de la MRC de L'Assomption" soit adopté.

6o Adoption du Projet de Règlement numéro 316-3 – Règlement modifiant le Règlement numéro 316 relatif au Zonage afin d'assurer la concordance du Règlement 146-07 de la MRC de L'Assomption

**Rés. 2017-136**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-3 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 316 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT 146-07 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

ATTENDU QUE le Conseil de la Paroisse de St-Sulpice a adopté le règlement de zonage numéro 316;  
ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 316 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;  
ATTENDU QUE le règlement 146-07 modifiant le règlement 146 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 19 janvier 2017;  
ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Assomption a indiqué par résolution, le 22 février 2017, la nature des modifications que la Paroisse de Saint-Sulpice doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération;  
ATTENDU QUE le Projet de Règlement no 316-3 ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 septembre 2017 à 18h00

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement sera donné le 7 août 2017 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le projet de règlement numéro 316-3 intitulé" Règlement amendant le Règlement numéro 316 relatif au Zonage afin d'assurer la concordance du Règlement 146-07 de la MRC L'Assomption" soit adopté.

7o Leroux Beaudry Picard – Mandat pour déterminer un montant pour fins de parc du lot 3731115

**Rés. 2017-137**

**LEROUX BEAUDRY PICARD – MANDAT POUR DÉTERMINER UN MONTANT POUR FINS DE PARC DU LOT 3731115**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour subdiviser le lot 3731115 en créant les nouveaux lots **6124110 et 6124111**.

ATTENDU QUE dans les conditions d'acceptation du permis de lotissement, le montant pour fins de parc déterminé par le rapport de l'évaluateur soit payé.

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil doit mandater l'évaluateur pour sortir le rapport d'évaluation établissant la valeur marchande du lot 6124110, ainsi que le montant à payer en fins de parc à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate les évaluateurs Leroux Beaudry Picard et associés inc. afin de préparer le rapport devant déterminer le montant à payer en fins de parc relatif au lotissement de l'arpenteur Danny Houle du bureau d'arpenteur-géomètre Labre et Associés, arpenteurs-géomètres, minute #30882, dossier ag. : 088433 daté du 26 juin 2017, le dit rapport étant aux frais du propriétaire des lieux, soit Monsieur François Lefebvre

8o Binatek – Calendrier de conservation – Acceptation de l'offre de Services

**Rés. 2017-138**

**BINATEK – CALENDRIER DE CONSERVATION – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

ATTENDU QUE la Municipalité détient des archives publiques lesquelles sont régies par la *Loi sur les Archives* (chapitre A-21.1)

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire approuver son calendrier de conservation périodiquement afin de respecter cette loi par la BANq (Bibliothèque et Archives nationale du Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission de Monsieur Daniel Henri de la firme Binatek, qui est spécialisé en gestion documentaire municipale, et ce, pour un montant de 1,470.\$ plus taxes.

9o Maison des Jeunes – BBQ familial 2017 – Demande de prêt d'équipements

**Rés. 2017-139**

**MAISON DES JEUNES – BBQ FAMILIAL – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le prêt d'équipement demandé par la *Maison des jeunes Le Rivage de Saint-Sulpice* pour leur BBQ familial annuel qui aura lieu jeudi le 10 août prochain

10o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes - Année 2017 – Ajout

**Rés. 2017-140**

**SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2017 - AJOUT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

*Association de pompiers auxiliaires de Lanaudière*

Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice

Avenue Justice Alternative

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

Chevalier de Colomb

Société Saint-Vincent de Paul

Chorale de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Fabrique de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

La Popote du Portage

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

**Rés. 2017-141**

**SAINT-SULPICE EN FÊTE – DIVERSES AUTORISATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de services de Productions Josée Allard pour un spectacle pour enfants "Dansez la santé" lors des festivités de Saint-Sulpice en fête, et ce, pour un montant de 975.\$ plus taxes

De plus, le Conseil Municipal autorise l'achat d'un Ipad comme premier prix de participation pour la Kermesse lors des festivités de St-Sulpice en Fête, et ce, pour un montant d'environ 500.\$

12o Beaudoin Hurens – Programmation des travaux TECQ – Acceptation des honoraires professionnels

**Rés. 2017-142**

**BEAUDOIN HURENS –PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018-  
ACCEPTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de service de la firme Beaudoin Hurens pour l'estimation des travaux à effectuer dans le cadre de la TECQ 2014-2018 afin de terminer la programmation des travaux, et ce, pour un montant de 5,800.\$ plus taxes applicables.

13o UMQ – Mandat pour achat regroupé de bacs pour la collecte de matières organiques

**Rés. 2017-143**

**UMQ – MANDAT POUR ACHAT REGROUPE DE BACS POUR LA COLLECTE DE  
MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se les *mini-bacs de cuisine* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de *mini-bacs de cuisine* nécessaires aux activités de la Municipalité pour les années 2018 et 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

14o Compteur à eau - Envoi postal de cartes à compléter

**Rés. 2017-144**

**COMPTEUR À EAU – ENVOI POSTAL DE CARTE À COMPLÉTER**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'envoi des cartes pour la lecture des compteurs à eau soit fait au mois de septembre 2017 avec date de retour pour la fin octobre 2017.

15o Déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité – Octroi du contrat

**Rés. 2017-145**

**DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le contrat déposé avec la Ferme Trem-Blé pour le déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité (Volet I, II et III) pour l'hiver 2017-2018 pour un montant total **Volet I** de 5,743.00\$, **Volet II** 908.30\$ et **Volet III** 10,571.95\$ taxes incluses ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige 741.59\$/hre et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

**Il est entendu que le volet IV du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" sera fait uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer le transport sans l'accord de la Municipalité.**

16o Contrat de conciergerie à l'Hôtel de Ville – Résiliation et octroi d'un nouveau contrat

**Dossier reporté**

17o Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports – Demande d'entretien des fossés et de la coupe d'herbes sur le territoire de la Municipalité

**Rés. 2017-146**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DEMANDE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DE LA COUPE D'HERBES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-126 adopté lors de la séance régulière du Conseil Municipal tenue le 3 juillet 2017

CONSIDÉRANT votre correspondance du 13 juillet 2017 indiquant une évaluation de votre part afin de planifier l'intervention demandée.

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir étant donné le risque pour la sécurité des usagers de la route pour le manque de visibilité lors des accès aux différentes voies de circulation propriétés du Ministère des Transports qui sont sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT QUE le manque d'entretien de certaines voies de circulations causent un préjudices aux agriculteurs par la prolifération de mauvaises herbes vers leurs cultures

CONSIDÉRANT QU'aucune action pertinente n'a été faite, malgré l'urgence de la situation.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal réitère sa demande d'entretien des fossés, responsabilité du Ministère des Transports, de toutes les voies de circulations sur le territoire de la Municipalité ainsi que toutes les bretelles d'accès menant à son territoire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route qui circulent sur le territoire de la Municipalité.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de L'Assomption, à la MRC de L'Assomption et à Madame Lise Lavallée, Députée de Repentigny

18o Adoption de la Politique familiale Municipal et du MADA – Autorisation de dépenses

**Rés. 2017-147**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPAL ET DU MADA – AUTORISATION DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT l'adoption de notre *Politique familiale municipale* et du *MADA*

CONSIDÉRANT QUE des frais seront encourus lors de cette adoption

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire la promotion de ces actions

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal permet à la Directrice Générale d'autoriser des dépenses nécessaires à l'adoption de la *Politique familiale municipale* et du *MADA* et ce pour un montant n'excédant pas 5,000.\$

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri Landreville, garage pour camion échelle et amélanchier de l'Hôtel de Ville

Madame Lucie Léger, Règlement eau potable, Municipalité Restigouche.

Monsieur Daniel Bissonnette, traverses piétonnière

Monsieur André Rouillard, contrat conciergerie

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2017-148**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h55**

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**